



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt-Deux Décembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2014

Secrétaire de séance : Michel AUFFRET

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – J-L. GIRAUD- **Adjoints**

A. PELLEGRINO – S. BEURRIER - C. LUBRANO LAVADERA – A. RASKIN – E. MENUT – N. PERRICHON – S. LELUIN – M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : W. DUBOSQ (pouvoir donné à C. LUBRANO LAVADERA) – G. BARRA (pouvoir donné à M. AUFFRET) – A. CELKA (pouvoir donné à S. LELUIN) – J. RAYNAUD (pouvoir donné à J-L GIRAUD) – J. HENSELER (pouvoir donné à E. MENUT) – A. STEPHAN (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) - J. TOCQUER (pouvoir donné à M. BOUGE) – S. ALLEG (pouvoir donné à R. AUBAULT) - C. VELAY (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) – A. DUBOIS

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il convient d'augmenter le tarif de la consommation d'eau potable pour prendre en charge l'augmentation conséquente du coût d'achat à E2S. La restructuration tarifaire d'E2S est justifiée par les nombreux investissements réalisés par cette entreprise depuis plusieurs années, dont la création de 2 sites de forages «La Barrière» et «Tassy», et la non augmentation des tarifs de l'eau depuis 1996.

Il propose une augmentation du tarif de la consommation d'eau potable, de 0,05€ du prix du m3. Les autres tarifs de consommation d'eau et d'assainissement en vigueur depuis la dernière délibération n° 2012-12-03/006 du 3 décembre sont maintenus. Les nouveaux tarifs s'établissent comme suit :

TARIFS CONSOMMATION EAU ET ASSAINISSEMENT	Tarifs 2004	Tarifs 2010	Tarifs 2015
Abonnement eau potable	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Abonnement eau agricole	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Abonnement assainissement	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Location entretien compteur	0.05€/m3	0.05€/m3	0.05€/m3
Consommation eau potable	0.60€/m3	0.60€/m3	0.65€/m3
Consommation eau agricole	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Redevance assainissement	0.40€/m3	0.40€/m3	0.40€/m3
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (*)			
Redevance pour pollution (*)			
CHANGEMENT DE COMPTEUR	54,88€	55.00 €	55.00 €
REMISE EN EAU APRES COUPURE	54,88€	55.00 €	55.00 €
FRAIS de rappel		1.00 €	1.00 €
FRAIS de gestion, rejet, prélèvement, chèque sans provision, tout problème de règlement		5.00 €	5.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'APPROUVER** pour l'année 2015 l'application des tarifs ci-dessus indiqués.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE